



MATOUR

LETTRE MUNICIPALE N°59

Janvier 2013



Dossiers

LA CHAUFFERIE BOIS P.4-5

ENQUÊTES PUBLIQUES P.10-11

ÉDITO ET VŒUX DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
En 2012, les sources de satisfaction sont à rechercher sur un plan personnel, local mais en aucun cas au niveau des grandes tendances économiques et sociales de notre pays dont la situation ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années maintenant.

À l'échelle de notre commune, il n'est pas possible, ni même pertinent, de déterminer ce qui relève de la transposition des tendances nationales de nos caractéristiques propres. Nous ne pouvons que constater un certain nombre de difficultés, en particulier sur le plan de l'emploi et de la précarité qui se développe.

Loin de baisser les bras, la municipalité a réussi à faire aboutir un certain nombre de projets :

- Création et mise en service de la chaufferie bois et du réseau de chaleur
- Création de deux chemins piétonniers : rue de Trécourt et croisement de « La Prasle »
- Rénovation du réseau d'eau potable, branchement plomb secteur Auvreu-les Chênes

En 2013 le projet de rénovation des anciens ateliers municipaux, du logement de fonction des instituteurs et de la « maison JANIN » devrait voir le jour.

Ce projet sera porté par la communauté de communes qui assure la maîtrise d'ouvrage. Vous trouverez les détails dans le bulletin de la communauté de communes et je tiens à remercier la majorité des délégués communautaires qui s'est prononcée en faveur de ce projet important.

Enfin, je vous présente mes vœux de réussite, de bonheur pour 2013 et ce tant à titre personnel que pour vos entreprises collectives, associatives et naturellement pour notre commune.

Bien sincèrement

Le Maire, Thierry IGONNET



HORAIRES PRATIQUES

■ MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi
de 9h30 à 12h

Mardi et jeudi : de 15h à 17h

Tél : 03 85 59 70 20

mairie.matour@orange.fr

■ DÉCHETTERIE

Du 1/11 au 31/03

Lundi et mercredi : 9h - 12h

Samedi : 14h - 17h

Du 1/04 au 31/10 :

Lundi et mercredi : 8h - 12h

Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h

■ PERMANENCES EN MAIRIE

Trésorerie

1, rue Saint Odile – 71 520 Cluny

Tél. 03 85 59 10 89

Ouvert tous les jours sauf le mercredi
après-midi : 8h15-12 h et 13h15-16h15

Conciliateur de justice

M Thirion

Sur rendez-vous au 06 88 07 20 40

ADMR

1^{er} jeudi du mois de 10h30 à 11h30

Assistante sociale

3^e jeudi du mois de 9h à 12h

Possibilité d'obtenir un rendez-vous un autre
jour en appelant le Centre Médico Social
au 03 85 59 03 18

■ MAISON DES ASSOCIATIONS

PMI

Consultations de puériculture sans rendez-
vous. 1^{er} lundi du mois de 14h à 16h à la Halte
garderie de Matour. Accueil des parents et des
assistantes maternelles

■ BIBLIOTHÈQUE

Lundi (1^{er} et 3^e du mois) : 18h-19h

Mercredi : 10h-12h

Jeudi : 10h-11h

Vendredi : 16h30-19 h

Samedi : 10h-11h30

■ MAISON DES PATRIMOINES

Tél. 03 85 59 78 84

■ CINÉMA

Séances

Mardi 20h30

Samedi 20h30

Répondeur : 03 85 59 79 49

www.cine-matour.odavia.com

■ GENDARMERIE

Dompierre les Ormes

Ouverte au public les mardis de 8h -12h et de
14h - 18h

Cluny

Ouverte au public tous les jours de la semaine
de 8h -12h et de 14h - 18h

Diamches et jours fériés de 9h à 12h et de
15h à 18h.

Urgences : composer le « 17 » (téléphone fixe)
le « 112 » (téléphone portable)



UN NOUVEL ATELIER À MATOUR

Depuis début décembre, Audrey Magny associée à sa mère Pascale Chaplain-Pernot, ont ouvert un magasin situé 4 grande Rue.

Cette activité de tapissier et couture d'ameublement, réalisée par des professionnelles, vous permettra de refaire les garnitures de tous types de siège, réfection qui peut être à l'ancienne, traditionnelle ou

contemporaine. C'est aussi toute la couture d'ameublement : rideaux, voilages, dessus de lit. Il est possible de choisir les tissus à partir d'un vaste choix, tous les types de tringles ainsi que les stores.

La confection sur mesure des rideaux, la pose des tringles et de stores sont assurées directement selon vos souhaits.

Le magasin est ouvert tous les jours sauf le dimanche, n'hésitez pas à le visiter. Audrey et Pascale se déplacent à domicile pour faire les devis et vous aider à assortir leurs travaux à votre intérieur.

**Contact : 09 53 97 62 10 ou au
06 53 97 62 10**



LA CHAUFFERIE BOIS

La chaufferie est désormais terminée; depuis début octobre la chaudière bois fournit la chaleur au réseau qui la transporte jusqu'aux différents bâtiments. Il reste maintenant toute une phase de réglage de la machine et de mise au point des régulations des sous-stations. L'aménagement extérieur : pelouse, arbres et nivellement sont terminés, l'entreprise Thivent l'a sous traité à Nicolas GELIN, paysagiste installé à Matour

Les réglages portent sur la combustion et la ventilation de la chaudière bois. En effet, c'est assez délicat, car ils varient beaucoup selon l'hygrométrie du bois. Parmi les autres petits problèmes, on note qu'une vis de descendrage se met en sécurité trop tôt... Nous avons également le fonctionnement de la chaudière fuel qui vient pallier la chaudière bois en cas de panne ou en cas de grand froid pour l'aider à maintenir la température du réseau à 80°. Bien que nous ayons la puissance nécessaire, la remontée en température n'est pas optimisée et elle reste insuffisante. Des rendez-vous sont pris avec les entreprises. La semaine du 15 janvier s'annonce froide et permettra de faire des essais avec une forte demande de chaleur. Gageons que lorsque

vous lirez cette lettre tout cela sera ajusté et le fonctionnement optimisé.

Le chantier se termine sans dépassement des coûts prévus au départ, hormis quelques travaux supplémentaires réalisés par opportunité : réfection des goudrons devant le gymnase et dans l'impasse derrière la mairie, grille de collecte d'eau à la sortie de la maison des patrimoines, extension du réseau de fibre optique pour connecter les réseaux et busage partiel du fossé en contrebas. Le dernier point qui nous pose encore problème est le silo; en effet le bord est trop haut et ne permet pas aux camions grand volume de vider correctement. Un recours est fait auprès du concepteur. Espérons qu'une solution amiable nous permettra de modifier ce rebord sans en supporter le coût.

En résumé, le chantier se termine, la mise au point suit son cours.

Pour découvrir le plus gros investissement du mandat, nous vous proposons de visiter la chaufferie le 9 février 2013 de 10 à 12h.

Thierry Michel





Chaudière bois



Chaudière fioul



Ballon tampon 6000 litres



Tuyaux de circulation



Départ des réseaux



Silo de stockage



CHEMINS PIÉTONNIERS « LA PRASLE » ET RUE DE TRÉCOURT

Les conseils municipaux successifs ont, de longue date, identifié les problèmes de sécurité que pose l'emprise de ce croisement depuis la voie communale qui dessert le hameau des Bots jusqu'à l'entrée du centre bourg. Sur une centaine de mètres, ce ne sont pas moins de 4 voies communales qui croisent la route départementale en un point où l'on note la présence régulière de piétons se déplaçant entre le centre bourg, le hameau de Trécourt et la zone artisanale des Berlières.

Après la première phase qui voyait la jonction entre la voie communale n° 8 qui dessert les Bots et la RD 987 déplacée pour améliorer la visibilité, la direction des routes du département finissait d'installer les barrières de sécurité au droit de l'ancienne voie, marquant ainsi le caractère routier de la RD considérant que ce secteur, situé hors agglomération devait privilégier la circulation des véhicules à moteur. Chacun a pu constater la création d'un cheminement parallèle à la

rue de Trécourt qui relie les premières maisons du bourg à la sortie du chemin qui dessert le lotissement de Trécourt depuis sa création.

Pour ce cheminement, prévu dès le départ, l'emprise est acquise depuis une dizaine d'années. Il restait à réaliser le travail, c'est maintenant chose faite grâce à l'intervention d'André JANAUD, entrepreneur de travaux publics à MATOUR.

Nous verrons à l'usage si cette voie est bien respectée par les automobilistes, si elle protège suffisamment les piétons. Dans le cas contraire, des systèmes de protection plus contraignants seront installés pour atteindre l'objectif du conseil municipal : à savoir protéger les piétons des véhicules à moteur.

Thierry Igonnet



COLUMBARIUM

Le projet de création d'un columbarium au cimetière de MATOUR était à l'étude depuis quelques années. C'est aujourd'hui chose faite. Les éléments sont en cours de pose par l'entreprise VESSOT, marbrier à LA CHAPELLE DE GUINCHAY, pour une finition au printemps 2013.

Seront à votre disposition :

- Des caves-urnes
- Des cases
- Un jardin du souvenir
- Un lieu de recueillement

Des tarifs de réservation des emplacements ainsi qu'un règlement intérieur seront proposés à un prochain conseil municipal. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous précisera les modalités pratiques.

Mathilde Cortambert

VIDANGE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le SPANC DU CLUNISOIS a souhaité mettre à votre disposition un service de vidange des Assainissements Non Collectifs, à prix préférentiel.

Pour leur bon fonctionnement, les systèmes doivent être vidangés régulièrement: les fosses septiques et toutes eaux lorsque les boues atteignent 50% du volume utile et les micro-stations à 30% du volume utile. Il ne faut pas attendre un dysfonctionnement qui pourrait endommager irrémédiablement le système de traitement (filtre à sable, épandage, etc.)

Les matières de vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un agrément préfectoral, conforme à la loi (Article L1331-1-1 du code de la santé publique).

Après une consultation en accord avec le code des marchés publics, le SPANC DU CLUNISOIS a fait le choix de l'entreprise EPUR Assainissement sur des critères de compétence, économiques et environnementaux. Le regroupement des collectes permet d'avoir un tarif attractif.

Dans le cadre de cette démarche, des bons de commande seront à votre disposition en mairie et sur le site internet du spanc : www.spancduclunisois.fr

Votre bon de commande, signé par vos soins, devra être retourné au SPANC qui transmettra à la société EPUR, laquelle vous contactera



pour une prise de rendez-vous. L'intervention se fera dans les 4 semaines suivant la réception du bon de commande par EPUR.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SPANC du Clunisois au 03 85 59 26 98

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC

Les travaux de mise aux normes des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC) sont à la charge de chaque propriétaire.

Votre habitation a été construite avant 1996 et votre installation d'Assainissement Non collectif a été diagnostiquée par le SPANC du Clunisois, avec classement non conforme ou défavorable.

La Communauté de Communes vous propose de participer à une opération globale de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel qui permet de bénéficier :

- d'une aide de l'Agence de l'Eau RMC de 3 000 €
- d'une aide complémentaire de la Communauté de communes de 10% du montant des travaux plafonné à 10 000 € TTC.

Pour en savoir plus sur cette opération, merci de prendre contact avec la Communauté de communes de Matour et sa Région :

Tél. 03 85 50 26 45

courriel : matour-et-region@orange.fr

DÉFIBRILLATEURS



De plus en plus d'espaces publics ou privés sont équipés de défibrillateurs automatiques ou semi-automatiques.

La commune de Matour ne fait pas exception et elle dispose maintenant de plusieurs appareils.

Depuis 3 ans, nous avons acheté un défibrillateur qui est installé à l'entrée de la piscine, il est sur place durant la période d'ouverture du camping, de mai à septembre.

En conseil communautaire, toutes les communes ont fait le choix d'acheter

ensemble des appareils et de les répartir sur tout le territoire.

Pour la commune de Matour, nous avons un appareil installé sur le mur de la maison des patrimoines, côté bibliothèque. Le choix s'est porté sur cet endroit car il est central et à l'ombre durant la période la plus chaude de la journée, en effet si les défibrillateurs supportent bien le froid grâce à leur système antigel, ils ne supportent pas un excès de chaleur dans leur boîtier en plastique.

Le gymnase communautaire est également équipé, un appareil situé dans le hall permet d'intervenir au plus vite en cas de malaise dans cet équipement.

Des formations en collaboration avec les sapeurs-pompiers, seront dispensées pour vous familiariser à l'usage de ces appareils.

Thierry Michel

→ REPAS DU CCAS

Le 7 novembre, vers midi 87 convives étaient invités à la salle du CART pour le traditionnel repas offert aux plus de 70 ans par le CCAS et la commune. Dans une salle décorée aux couleurs de l'automne les attendait un repas cuisiné par Maguy Decouche et Mathilde Cortambert. Après l'apéritif, une entrée haute en couleurs, un assortiment de légumes, du rôti de porc sauce moutarde, du fromage et un dessert régaleront les invités. Le point d'orgue de ce plantureux repas fut sans conteste la magnifique pièce montée, reconstitution parfaite du bâtiment de la mairie et de l'école primaire.

Puis, Marcel Descombes et son accordéon permirent aux convives de se dégourdir les jambes par un petit tour de piste.

Chacun repartit le soir, heureux de cette inoubliable édition 2012.

Catherine Parisot



→ BIBLIOTHÈQUE

En cette période hivernale, pourquoi ne pas prendre le chemin de la bibliothèque ?

Vous y serez accueillis par un petit groupe de bénévoles, soutenu par la municipalité et soucieux de vous orienter au mieux dans vos lectures.

Un espace enfants chaleureux a été aménagé voilà quelque temps déjà. Et pour ceux qui ne se rendraient pas à la bibliothèque, les bénévoles les rencontrent dans les écoles avec des livres sans cesse renouvelés grâce à leur travail avec la Bibliothèque de Saône et Loire. Mais ne croyez pas que la bibliothèque ne s'intéresse qu'aux jeunes ! Elle propose également des prêts et des animations-

lectures aux aînés, résidents de la MARPA.

Les bénévoles se tiennent au courant des nouvelles publications et ont acheté quelques nouveautés de la rentrée littéraire, quelques coups de cœur, sans oublier les bandes dessinées, les albums et la littérature jeunesse.

Un atelier d'écriture est en préparation. Il démarrera le jeudi 10 janvier à 20h30 à la bibliothèque, puis, s'il rencontre le succès, rendez-vous sera donné toutes les deux semaines.

Bonne lecture à tous !

Catherine Parisot

INFORMATIONS PRATIQUES

Adhésion pour une année :

10 € par famille

1 € pour un enfant seul.

Durée du prêt :

3 livres maximum pour

3 semaines

Horaires :

1^{er} et 3^e lundi du mois : 18h-19h

mercredi : 10h-12h

jeudi : 10h-11h

vendredi : 16h30- 19h

samedi : 10h-11h30



BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2012

La saison 2012 se termine avec un bilan stable par rapport à 2011. Nous devons faire face à un contexte économique peu favorable et, comme dans de nombreux campings, nous constatons que la clientèle réduit la durée de ses séjours et réserve de plus en plus à la dernière minute. Les animations proposées par la Maison des Patrimoines aux touristes pendant l'été : « le miel et les abeilles », « sortie découverte des chauves-souris », « école d'autrefois »... se sont bien déroulées et ont été appréciées.

BILAN CAMPING

Concernant les emplacements, nous constatons une légère augmentation par rapport à l'année dernière et les quatre nouvelles tentes ont été appréciées par les clients.

LE SNACK DU CAMPING

Nous constatons une augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière. Nous avons pu ouvrir le bar plus tôt cette année.

L'achat du nouveau mobilier pour la terrasse (chaises et tables) rend le lieu plus accueillant. Nous espérons, dans le cadre du dossier de réhabilitation du bâtiment d'accueil du camping, pouvoir améliorer la cuisine pour la rendre plus fonctionnelle. Un équipement plus adapté permettra de gagner en rapidité et ainsi limiter les temps d'attente trop longs.

LA PISCINE

Nous constatons un accroissement du nombre d'entrées à la piscine avec un chiffre d'affaires en augmentation de +20% par rapport à 2011. Cette augmentation correspond à une météo plus favorable, notamment en juillet 2012 par rapport à juillet 2011.

LES GÎTES DE GROUPE

On peut constater, en 2012, une baisse de réservations sur ce type d'hébergement qui s'explique par une diminution de fréquentation des groupes scolaires dans le cadre des séjours environnement. Celle-ci est due en grande partie à la réduction des moyens attribués aux établissements scolaires pour leurs déplacements.

MAISON DES PATRIMOINES

Scolaires : séjours environnement et journées à thème

Augmentation du nombre d'élèves pendant les journées à thème avec une belle progression depuis 3 ans : nous avons accueilli 278 élèves en 2009, 376 élèves en 2010, 552 élèves en 2011 et 750 élèves en 2012.

Par contre, le nombre de séjours (de 3 à 5 jours) a diminué de moitié par rapport à 2011 ce qui peut s'expliquer par un calendrier défavorable cette année, avec des jours fériés ne permettant pas de longs séjours, mais peut-être aussi en raison des financements difficiles à trouver pour les écoles.

Cependant, les séjours restent, pour notre commune, intéressants puisqu'ils permettent

la location des gîtes de groupes pendant la semaine.

POUR CONCLURE

La Maison des Patrimoines est désormais ouverte toute l'année grâce à l'installation de la chaufferie bois qui dessert ce bâtiment.

Vous pouvez donc vous y rendre pour toute demande de location, pour vous inscrire aux différents stages, activités ou visites ou encore vous rendre à la boutique pour vos achats de livres, jeux...

Nous poursuivons notre travail sur le projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil du camping : les plans ont été réalisés par le cabinet d'architectes « Atelier du Triangle », et nous sommes actuellement en recherche de subventions pour mener à bien ce projet.

La collaboration avec le réseau Flower Camping se poursuit ainsi qu'un travail sur un nouveau site internet pour la Maison des Patrimoines et un autre pour le camping afin de faciliter les réservations en ligne.

Isabelle Bouvier-Boileau



ENQUÊTES PUBLIQUES

NOUVEAU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le maire est chargé dans sa commune de la police générale et de la conservation des voies communales et des chemins ruraux.

- les voies communales font partie du domaine public,
- les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et sont affectés à l'usage du public.

Nb : Elles sont à différencier d'autres voies (hors autoroutes, routes nationales, routes départementales) qui sont du domaine privé et dont l'usage peut être privé ou public : chemins de desserte ou d'exploitation. Cette classification, qui dépend de l'usage et de l'affectation des voies, détermine des natures juridiques et des responsabilités différentes en matière d'entretien et de police.

Ainsi, à titre d'exemple, les voies communales sont inaliénables, imprescriptibles et protégées par la police de la conservation du domaine public (Code de la Voirie Routière), leur entretien constitue une dépense obligatoire pour la commune (Code Général des Collectivités Territoriales); les chemins ruraux sont aliénables et prescriptibles (Code Rural), leur

entretien ne constitue pas une dépense obligatoire pour la commune.

Le tableau de classement des voies communales de Matour était très ancien et méritait d'être actualisé, les usages ayant évolué avec le temps.

Une commission conduite par Pierre Berthoud, poursuivant ainsi un travail initié dès 2007, a élaboré un projet avec le concours de la DDT de Saône et Loire dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Ce projet a été porté à la connaissance du public en mairie, du 1er juillet au 31 août 2010.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet a été finalisé en 2012, pour être soumis à l'enquête publique finale, du 30 novembre au 14 décembre 2012.

Cette enquête a fait l'objet, au préalable, d'une publicité par voie de presse, par affichage en mairie et sur le panneau d'informations lumineux.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier explicatif avec plan détaillé

a été mis à disposition du public, des permanences ont été assurées en mairie par Pierre Berthoud et le commissaire enquêteur mis à disposition par la DDT, M. Jean-Pierre Raffin, afin d'apporter réponses aux questions et recueillir les observations des intéressés sur un registre ouvert à cet effet.

Aucune observation, remarque ou demande de renseignement n'a été formulée ni inscrite au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 4 janvier 2013, donnant un avis favorable au nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Ce nouveau tableau sera adopté par délibération du conseil municipal lors de sa prochaine séance et entrera en vigueur dès que l'acte sera rendu exécutoire par transmission aux services du contrôle administratif préfectoraux.

DÉCLASSEMENT DE TERRAINS APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC, DÉSAFFECTATION DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX, EN VUE DE LEUR ALIÉNATION.

Les terrains appartenant au domaine public communal sont, par nature, inaliénables et imprescriptibles. Lorsqu'ils ne sont plus affectés, de manière continue et durable, à l'usage du public, le conseil municipal peut, par délibération, au terme d'une enquête publique obligatoire, décider de les déclasser du domaine public en vue de procéder à leur aliénation (vente, échange).

Les chemins ruraux, appartenant au domaine privé communal, sont affectés à l'usage du public. Lorsqu'une telle voie n'est plus utilisée comme voie de passage par le public ou qu'il ne fait plus l'objet d'une surveillance continue de la commune, celle-ci peut décider de le désaffecter en vue de procéder à son aliénation. Cette aliénation nécessite au préalable une enquête publique obligatoire qui a pour but de vérifier que le chemin n'est plus ouvert au public.

Un certain nombre de parcelles correspondant à ces classifications, inusitées, ne desservant aucun fonds et sans enjeux pour l'intérêt public, avaient fait l'objet depuis plus de 5 ans, de demandes d'acquisition de la part de particuliers.

Le conseil municipal, confirmant ainsi un principe adopté de longue date par les équipes municipales successives, considérant que la cession de ces petites surfaces favorisait l'accès, le bon entretien des biens des demandeurs, avait donné un avis favorable à leur sortie du domaine public ou à leur désaffectation.

Compte tenu de la lourdeur et de la complexité des procédures, il avait néanmoins décidé de regrouper les demandes et d'attendre qu'elles soient suffisamment nombreuses pour justifier l'engagement de ce travail.

Ainsi ce sont 9 dossiers qui ont été soumis à l'enquête publique qui s'est tenue en mairie, de manière distincte, mais dans le même temps et selon les mêmes modalités que la précédente. Il s'agit, pour mémoire :

- 1 : d'une portion de chemin rural située « **En Argaud** », entre les parcelles B 221 - 1156 et 230, nouvellement cadastrée B 1158 (surface 1a55ca), en vue de sa cession ;
- 2 : d'une surface située « **Rue de la Grand Roche** », au droit des parcelles AB 226 et 506 (surface 66 ca), nouvellement cadastrée AB 672, en vue de sa cession ;
- 3 : d'une surface située « **Au Matray** », au droit des parcelles AB 91 et 615 (surface 17 ca), nouvellement cadastrée AB 635, en vue de sa cession ;

- 4 : d'une surface située au « **Matray** », au droit des parcelles AB 93 et 94, (surface 34 ca), nouvellement cadastrée AB 654, en vue de sa cession,
- 5 : d'une surface située à « **la Croix Mission** », au droit de la parcelle F 586, (surface d'environ 56 ca), en vue de sa cession ;
- 6 : d'une portion de chemin rural circulant entre les parcelles A 44 et A1180 à « **Trécourt** » (surface 12ca), nouvellement cadastrée A 1347, en vue de sa cession ;
- 7 : d'une portion de chemin rural circulant entre les parcelles D 210-209-213 et D211-569-212 à « **Crozet** » (surface 1a25ca), en vue de sa cession,
- 8 : d'une portion de voie communale circulant entre les parcelles E 1037 et 1038 à « **Auvreau** » (surface 12ca), au droit de la parcelle E 203, nouvellement cadastrée E 1057, en vue de sa cession,
- 9 : d'une surface située au « **Matray** », au droit des parcelles AB 98 -302 et 301 (surface 2a98ca), en vue de sa cession en trois lots, respectivement de 39 ca, 53 ca et 2 a 06 ca,

Aucune observation, remarque ou demande de renseignement n'a été formulée ni inscrite au registre d'enquête concernant les points 1-2-3-5-6-7-8-9.

Concernant le point 4, une requête a été enregistrée, une solution a été proposée et acceptée par les intéressés avant le terme de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 4 janvier 2013, donnant un avis favorable aux déclassements et/ou à l'aliénation des 9 points soumis à l'enquête publique, en tenant compte de la modification du point n°4 au Matray.

Cette procédure sera entérinée par délibération du conseil municipal lors de sa prochaine séance et entrera en vigueur dès que l'acte sera rendu exécutoire par transmission aux services du contrôle administratif préfectoraux. Les procédures d'échanges et de cessions pourront ensuite être engagées, en lien avec l'étude notariée Crivelli et Saulnier.

Annick Giraud

→ AU CINÉMA EN JANVIER



Samedi 19 janvier à 20h30
Dimanche 20 janvier à 16h
Mardi 22 janvier à 20h30

Réalisé par : Michel Ocelot
Avec : Romann Berrux,
Awa Sène Sarr
Genre : Aventure, Animation
Nationalité : Français



Samedi 26 janvier à 20h30
Mardi 29 janvier à 20h30

Réalisé par : François Ozon
Avec : Fabrice Luchini, Ernst
Umhauer, Kristin Scott
Thomas
Genre : Thriller
Nationalité : Français

CINÉMA DE MATOUR

Programme sur répondeur 24h/24h : 03.85.59.79.49
www.cine-matour.odavia.com

→ DATES À RETENIR

- **Samedi 9 février à 10h :**
visite de la chaufferie
- **Dimanche 10 février à 10h :**
visite de la STEP (Station d'épuration)

→ REMERCIEMENTS



Nous tenons particulièrement à remercier celles et ceux qui ont contribué aux décorations lors des fêtes de fin d'année. Elles ont été grandement appréciées par petits et grands.

→ BÉBÉS NÉS EN 2012

Nous adressons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à Victoire BERNARDIN, Lise MURE, Lucille COEUR, Jérémie DUCROUX, Lilian DEGAND, Armonie FEUILLET, Candice GELIN, Jules GONNACHON, Emma HOSPICE, Lola MICHEL, Agathe SERAUD, Rémi BOUVIER, Chloé MOISSON, ainsi que tous nos compliments aux parents.



MATOUR

MAIRIE DE MATOUR - 71 520 MATOUR
Tel : 03 85 59 70 20 - Fax : 03 85 59 74 54
E-mail : mairie.matour@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.matour.fr>